



Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du 5 mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 25/02/2026

DATE D’AFFICHAGE : 09/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 12

VOTANTS : 15

Assistaient à la réunion : Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Dominique REMY, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINYOY, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Nicole DEWAILLY, Laurent SCHOLART, Isabelle ROBION, Brigitte COLLET

Excusés : Anne-Sophie MOREAU (donne pouvoir à Marie-Christine POLLET), Michel DEMEURE (donne pouvoir à Alain FOURNIER), Christelle VANHERSECKE (donne pouvoir à Jean-Luc LEFEBVRE)

Secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel DEPINYOY

Dans ce Procès-Verbal

- 1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....1
- 2 ACTUALITES INTERCOMMUNALES
..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 3 DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 4 DELEGATION ACTION SOCIALE
..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 5 DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 6 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATIONERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 7 DELEGATION ANIMATION DU VILLAGEERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 8 LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22

1 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

1.2 APPLICATION DES DECISIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

2 DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

2.1.1 Détermination des taux d'imposition 2026 (pour avis).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la stabilité des taux d'imposition pour 2026 c'est-à-dire :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,76%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,78%

Taxe d'Habitation : 17,69%

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

2.1.2 Budget primitif 2026 (pour avis).

Monsieur Alain FOURNIER, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2026 et commente la note de la commission finance. Il expose au conseil les résultats suivants :

Section fonctionnement : 1 314 648,52€

Section investissement : 908 489,53€

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

2.2 PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DE LA PEVELE CAREMBAULT RELATIVE AUX VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (POUR AVIS).

Monsieur le Maire rappelle aux élus les conditions de participation de la Pévèle Carembault sur l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique lancée en 2019, le Conseil communautaire a décidé le 15 décembre 2025 de renouveler une nouvelle fois l'opération d'aide à l'achat d'un vélo électrique destinée aux habitants de notre territoire. Cette année le dispositif démarre le 2 février 2026 jusqu'à épuisement des crédits alloués.

Le dispositif mis en place les années précédentes est globalement reconduit avec quelques ajustements :

L'offre est réservée aux habitants de Pévèle Carembault âgés de plus de 18 ans.

*Jusqu'à 250€ de participation
(mairie + CCPC) pour l'achat
d'un vélo électrique ou d'un
dispositif d'assistance...*

La subvention peut être octroyée pour l'électrification d'un vélo classique, avec un matériel neuf, conforme à la réglementation en vigueur.

Le montant de l'aide communautaire est plafonné à :

- 200 euros, dans le cadre d'un achat d'un vélo à assistance électrique neuf ;
- 50% du prix d'achat, dans le cadre de l'achat d'un dispositif d'électrification standard homologué ou d'un vélo à assistance électrique reconditionné vendu par un professionnel, plafonné à 200 euros.

Le demandeur fait sa demande accompagnée d'un devis et des différents justificatifs.

Les subventions seront attribuées aux demandes recevables, dans l'ordre d'enregistrement des dossiers

Le versement de la subvention interviendra dans les meilleurs délais, à compter de la réception de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

L'achat du vélo doit être postérieur à la date du démarrage de l'opération (2 février 2026)

Afin de réduire son impact environnemental, la démarche sera comme chaque année entièrement dématérialisée via le site <https://demarches.pevelecarembault.fr/>

Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose au conseil :

- de compléter l'offre de la Communauté de Communes à hauteur de 50€ pour l'acquisition des vélos et à hauteur de 50% de la participation de la CCPC pour les kits de transformation avec un minimum de 20€ et un maximum de 50€
- d'appliquer le règlement de la CCPC
- de l'autoriser à signer tout document afférent à cette offre
- d'appliquer cette décision à compter du 09 mars 2026.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

2.3 CONVENTION AVEC LES JEUNES POUSSES (POUR AVIS)

*Le conseil municipal attribue
une subvention de 20 000 €
aux Jeunes Pousses*

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant la commune et l'association les jeunes pousses pour l'année 2026 et précise que la subvention allouée est de 20 000 euros.

Et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

2.4 AMENAGEMENT AIRE DE JEUX - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE (POUR AVIS).

*Pump Track : l'entreprise a
été choisie...*

Monsieur le Maire fait un point sur l'aménagement de l'aire de jeux « Pump Track » sur la commune.

L'entreprise retenue, après analyse des offres, est la Société SOREVE -Rue du Plouvier – ZA de TEMPLEMARS – 59175 TEMPLEMARS .

Le marché est passé selon une procédure adaptée – accord cadre mono attributaire donnant lieu à l'émission de bon de commande.

Le montant du marché s'élève à : 289 985 euros HT

Après échanges, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer tout document afférent à ce marché public.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

2.5 CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (POUR AVIS)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour renforcer l'équipe technique suite à une augmentation de besoins de maintenance de certains bâtiments municipaux et la nécessité d'entretien des espaces verts de la commune,

Monsieur le Maire propose :

La création à compter du 1^{er} avril 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26/35^{ème}.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, Indice majoré 366 du grade de recrutement.

Ce type de contrat peut être conclu pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant d'un renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité.

3 Questions diverses

3.1 TENUE DU BUREAU DE VOTE

Alain FOURNIER, premier adjoint fait le point sur la tenue du bureau de vote.

Prochain conseil municipal : dimanche 22 mars 2026 à 11h